

Montpellier, le 08 juin 1998

97/98 - Circulaire n°18
A tous les Présidents de clubs
(à porter à la connaissance de tous les licenciés)

Objet :

ASSEMBLEE GENERALE : Rapport moral
 Bilan financier
CONSEIL D'ADMINISTRATION Projet de calendrier pour la saison 98/99

Vous voudrez bien trouver ci-joint le rapport moral et le bilan financier de la saison écoulée, à porter à la connaissance de tous les licenciés.

Vous êtes priés d'en débattre avec tous les membres de votre club avant le 27 juin, pour amener à l'Assemblée générale les remarques, suggestions et vœux émis à l'occasion de ce débat.

Comme nous en avons décidé lors de notre réunion de 1997, vous trouverez également ci-joint l'ébauche de calendrier pour la saison 1998/99. Lors de la réunion du Conseil d'administration qui suivra l'Assemblée générale, nous compléterons ce calendrier, en y mentionnant tout ce qui concerne l'activité dans le Comité régional. Pour ce faire, vous voudrez bien avoir préparé vos propositions de participation aux compétitions fédérales et d'organisation de compétitions, TRAP et autres (rappel : la liste des PAP dans les clubs ne doit être établie qu'après l'élaboration du calendrier régional).

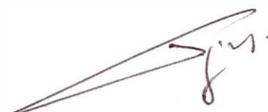
Vous voudrez bien rapporter le jour de l'Assemblée générale le projet de statuts joint à la circulaire 17, les rapports moral et financier et le calendrier ci-joints.

Au 27 juin, amicalement

La Présidente



PS . ATTENTION : ne pas prévoir la fin de notre réunion avant 13h00, à condition que nous soyons disciplinés dans nos débats.



Montpellier le 08 juin 1998

ASSEMBLEE GENERALE
27 juin 1998

RAPPORTS MORAL et FINANCIER

=====

Les points suivants seront abordés dans ces rapports :

RAPPORT MORAL

- I. Le point sur la vie du Comité régional
 - statistiques
 - résultats obtenus

- II. Le fonctionnement du Comité régional
 - 1) Le fonctionnement du Bureau
 - 2) Les relations avec les licenciés
 - 3) Le déroulement des compétitions
 - 4) L'arbitrage
 - 5) Les scolaires
 - 6) La presse

RAPPORT FINANCIER

- 1) Compte de fonctionnement
- 2) Annexe détaillée

CONCLUSION

ag
*W*¹

I - RAPPORT MORAL

I - LE POINT SUR LA VITALITE DU COMITE REGIONAL

1- STATISTIQUES

Nombre de licenciés : 470 seniors et jeunes (458 en 1997)
114 scolaires (129 en 1997)
Les primaires ne se licencient pas.

Nombre de clubs : civils : 19 (idem 1997)
 scolaires : 15 (idem 1997)

soit une certaine stabilité par rapport à 1997, ce qui est explicable, après une progression sur 3 ans de plus de 33% dont 50% pour les scolaires.

2- RESULTATS OBTENUS

Championnat du Monde 1997 : 2 qualifiés, 1 participant

1998 :

- Championnat des jeunes : 8 participants
- Championnat de France : 25 participants (18 en 1997)
- Championnat de France vermeil : 15 participants (13 en 1997)
- Championnat de France interclubs : 2 équipes qualifiées, 1 seule a participé.

Scolaires :

- Championnat d'Académie :
 - Championnat poussins : 64 participants
 - Championnat benjamins-cadets-juniors : 66 participants

Soit un total de 130 (95 en 1997, 63 en 1996)

- Championnat de France : 14 participants

II - POINT SUR LE FONCTIONNEMENT, ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1- FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le Bureau a tenu 4 réunions :

- Le 28 Juin 1997 après l'Assemblée Générale
- Le 24 novembre 1997, au lendemain du tournoi de Montpellier : la journée entière
- Le 1^{er} février 1998 : à l'issue de la phase III
- Le 26 avril 1998 : dimanche, toute la journée.



 W²

Bien que sur ces quatre réunions, deux d'entre elles aient occupé la journée entière, le travail y est si intense, que le temps manque parfois pour s'arrêter suffisamment sur certains points : c'est dire s'il y a « du pain sur la planche ».

Dans ces réunions, une part est consacrée au fonctionnement proprement dit, et revient donc à chaque rencontre :

- mise en place des compétitions
- bilan des compétitions passées
- fonctionnement financier
- scrabble scolaire.

S'y ajoute l'étude de sujets « de fond ».

Pour la saison 1997-1998, 2 points ont été approfondis :

- L'arbitrage avec :
 - La délivrance de diplômes d'arbitres correcteurs
 - La désignation de juge-arbitres régionaux
 - Une réflexion sur la formation à l'arbitrage
- L'étude des nouveaux statuts à adopter dans tous les Comités régionaux.

L'ensemble des réflexions qui s'est dégagé du travail du Bureau se retrouvera dans les différents points abordés dans le rapport moral.

A l'évidence, 4 réunions par an représentent le strict minimum indispensable, une 5^{ème} réunion serait opportune, mais la disponibilité des membres du Bureau le permettrait-elle ?

A cette activité ponctuelle qui mobilise les 9 membres, s'ajoute le travail effectué par la secrétaire, la trésorière, le Vice-Président, la Présidente. Une tentative d'évaluation – très approximative – fait apparaître que la somme de ces activités individuelles, dépasse l'occupation d'une personne à temps complet.

2 - LES RELATIONS AVEC LES LICENCIÉS

2₁) 18 circulaires ont été adressées aux Présidents de clubs auxquelles s'ajoutent les consignes de début de saison. A l'évidence, c'est le nombre indispensable pour assurer un bon fonctionnement et une circulation de l'information qui prétend atteindre tous les licenciés.
A chaque Président de club de faire en sorte que l'objectif soit atteint.

2₂) La gazette du Comité Régional
Son 4^{ème} numéro vient de paraître, soit un rythme de 2 numéros par an. C'est certainement insuffisant par rapport aux informations, échos, réflexions, que pourraient faire circuler entre eux les quelques 500

licenciés qui constituent le Comité régional. Mais cette gazette n'est pas – pas encore ? – l'affaire de chacun, pour ce qu'il a à communiquer aux autres. A l'évidence, chaque numéro est bien accueilli, mais son élaboration reste trop limitée pour l'instant à l'initiative du Bureau : un point à débattre en Assemblée générale.

3 – LE DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Vous trouverez ci-après les réflexions menées par le Bureau au cours de la saison, pour les compétitions dont le bilan a fait apparaître des nécessités d'ajustement, voire de révision.

La phase I du Championnat de France

Lors de la mise en place de cette formule comportant 3 phases avant la finale (en 1984 !), les membres du Comité régional avaient adopté le principe de qualifier les 15 premiers pour la finale régionale. Il importe de préciser qu'il avait été question à l'époque de supprimer la phase qualificative de la finale régionale, la phase I en tenant lieu. Cette formule ayant entraîné de véhémentes oppositions, une solution intermédiaire avait été retenue : maintien de l'épreuve de qualification pour la finale régionale, et qualification des 15 premiers de la phase I. Depuis, cette formule a perduré, alors que les paramètres sont totalement différents :

- le nombre de participants à la phase I a fait plus que doubler, peut-être même a-t-il triplé. Quelle proportion représente la qualification de 15 d'entre eux ?
- l'organisation de la phase qualificative de la finale régionale s'est délocalisée dans tous les clubs qui se proposent, ce qui augmente considérablement le nombre de participants, et noie encore davantage l'impact de la qualification de 15 joueurs.
- en outre, cette phase qualificative est assimilée à un TRAP, dont sont exclus les 15 qualifiés.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Bureau propose la suppression de la qualification pour la finale régionale par le canal de la phase I du Championnat de France : à débattre en Assemblée générale.

La finale régionale

L'organisation de cette compétition a engendré quelques problèmes cette année, qui ne sont pas forcément apparus aux yeux de tous, mais qu'il importe d'évoquer, pour y remédier à l'avenir.

La difficulté réside essentiellement dans l'échange d'arbitres entre Comités voisins, et se présente comme suit :

- nous sommes « en sandwich » entre Midi-Pyrénées et Provence, à qui répondre ?

- cette année, l'échange s'est fait avec la Provence, et a soulevé quelques difficultés pour nos arbitres volontaires, peut-être parce que les conditions de cet échange n'avaient pas été suffisamment précisées avec le Président du Comité Provence.

Quoiqu'il en soit, les questions à se poser pour l'avenir sont les suivantes :

- répondre à la demande instante de Midi-Pyrénées pour l'échange d'arbitres ? Ce qui suppose l'engagement ferme de 4 personnes pour faire le déplacement, sur un lieu que nous ne connaissons pas le jour de l'Assemblée générale
- tenter de « s'auto-suffire », ce qui suppose un nombre plus important d'arbitres dûment qualifiés, puisqu'il faudrait assurer la direction de la partie et le double arbitrage (autant de joueurs qui ne participeraient pas à la compétition).

A débattre en Assemblée générale.

La Phase qualificative des interclubs

Bilan :

Pour cette compétition, les dysfonctionnements sont connus de tous, puisque tous en ont fait les frais : pas de possibilité de classement ni des équipes, ni individuel : autant dire que la situation a été examinée dans le détail par le Bureau, pour éviter que pareille situation se reproduise.

- L'impossibilité de classement est due à un bug, qui a mis dans la même difficulté tous les Comités régionaux utilisant le logiciel.
- Après enquête par la secrétaire, il existe d'autres logiciels. Elle a obtenu un exemplaire de l'un d'entre eux, particulièrement performant. Le problème est qu'il ne peut pas être utilisé, l'ordinateur actuellement en fonction dans le Comité régional n'étant pas assez puissant.

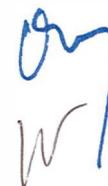
D'où la décision à prendre : faut-il changer d'ordinateur ?

D'autres points sont à améliorer dans le déroulement :

- Revoir l'ordre du ramassage, ou de l'organisation de l'arbitrage, pour que l'opérateur puisse faire la saisie rapide des équipes
- Un problème d'arbitrage (qui peut apparaître dans toute autre épreuve) : la surcharge du chiffre correspondant au total obtenu par un joueur a entraîné une erreur, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent. Il importe de rappeler à ce sujet la consigne que doit appliquer chaque arbitre : total définitif mentionné au bas de la feuille d'arbitrage.

Avenir :

- Le nombre d'équipes engagé cette année fait entrevoir la nécessité d'organiser l'épreuve dans 2 centres à partir de la saison prochaine
- Si cette option est confirmée, quelles conséquences pour le championnat régional par équipes, jumelé à l'épreuve ?



La formule actuelle, renouvelée d'année en année, même si elle ne fait pas l'unanimité, peut-elle être maintenue sous sa forme actuelle ou une autre (Cf. propositions de G.BEAUFILS)

Faut-il envisager une autre formule, c'est à dire organiser un championnat régional à une autre date ?

Dans ce cas :

- quelle date, avec la surcharge bien connue du calendrier
- pour quel enjeu, et, partant, avec quelle mobilisation ?

Il y aura de quoi débattre en Assemblée générale sur les interclubs et le championnat régional par équipes !

4 - L'ARBITRAGE

4.1) L'arbitrage dans les compétitions fédérales

➤ Qualification des arbitres

- Rappel : si le diplôme n'est pas exigé pour l'arbitrage des compétitions fédérales, il n'en reste pas moins que les arbitres doivent être capables d'arbitrer 10 joueurs (le chiffre de 1 pour 8 demandé doit en effet permettre d'assurer la direction de la partie et le double arbitrage)
- Au cours des compétitions de la saison écoulée, un certain nombre d'arbitres s'est montré en difficulté dans l'utilisation de l'ordinateur, ce qui a amené le Bureau à se poser la question de son rôle dans la formation des arbitres sur ce point.
A la réflexion, il apparaît que cette formation ne peut se faire que dans les clubs. Il est de la responsabilité des Présidents de clubs d'envoyer des arbitres compétents, dans ce domaine également, pour les compétitions fédérales.

➤ Nombre d'arbitres

On assiste cette année, pour certaines compétitions, à une inflation du nombre d'arbitres, avec les incidences financières que cela comporte.

C'est ainsi que, pour la 2^{ème} année consécutive, avec encore une augmentation cette année sur la précédente, la phase III accuse un surnombre d'arbitres

Il importerait d'en dégager les raisons, pour rectifier le tir. Il semble que le club organisateur ne soit pas prévenu à temps du nombre précis de participants et surtout des défections de dernier moment.

Il faudra étudier comment faire à l'avenir pour éviter cette situation, qui entraîne un double problème :

- on déplace des joueurs, parfois de loin, sans qu'ils soient utiles, ce qui a un effet très négatif sur les intéressés

W
Oy

- on arrive à englober tous les bénéficiaires (voir le bilan financier de la phase III)

A nous de redresser la barre, dans l'intérêt de nos finances.

Un problème nouveau est apparu cette année, après la décision prise en Assemblée générale 1997, pour les compétitions en 2 parties, de dédommager les arbitres extérieurs. A l'analyse, une grande disparité apparaît entre les clubs organisateurs. Certains d'entre eux sont assez bien équipés en arbitres – joueurs non concernés par la compétition – pour arriver presque à s'auto-suffire, ce qui est la situation souhaitable. Faut-il en déduire que tout club qui se porte volontaire pour l'organisation d'une compétition – avec les avantages financiers que cela comporte – doit se porter garant d'être assez bien équipé au niveau de l'arbitrage ? En effet, ne perdons pas de vue que, quand nous avons pris la décision de dédommager des arbitres pour les compétitions en 2 parties, il ne s'agissait alors que de cas isolés. Où iront nos finances, si la formule s'étend – voire se généralise – pour sauvegarder une certaine équité ? C'est une question dont il conviendra de débattre.

4₂) La formation à l'arbitrage

Elle a eu lieu à nouveau cette année en mars à Béziers.

Le nombre de participants – 16 – a accusé une baisse sensible, ce qui est explicable, car cette formation tend à concerner désormais uniquement les joueurs nouvellement arrivés.

Aussi le Bureau a-t-il pris la décision de ne pas renouveler systématiquement l'opération chaque année. A l'avenir cette formation sera envisagée à la demande des Présidents de clubs, au regard du nombre de joueurs nouveaux. La décision d'organiser une session sera prise quand les demandes émanant des différents clubs atteindront un nombre suffisant de postulants.

4₃) Diplômes d'arbitres correcteurs

Cette année, le diplôme a été remis à ceux des participants qui ont satisfait aux épreuves minimales exigées.

Le Bureau a pris en outre la décision d'attribuer le diplôme à 2 joueurs de 2^{ème} série relativement nouveaux dans le Comité régional, comme cela avait été fait initialement pour un certain nombre de joueurs de ce niveau, qui avaient fait la preuve de leur aptitude à l'arbitrage. Ces 2 joueurs ayant eux aussi fait maintenant leurs preuves en la matière, il a paru normal de les assimiler au 1er train de joueurs déclarés aptes à recevoir le diplôme. Il s'agit de Marc CABES de Montpellier et de Jean-Marc ORHIAL de Perpignan.

4₄) Désignation de juge arbitres régionaux

Une première liste de ces juge arbitres a été établie par le Bureau en novembre 1997. Il semble utile de repréciser les critères qui ont permis l'établissement de cette liste :

- Il s'agit de désigner des personnes susceptibles de diriger des compétitions fédérales, en aucun cas il n'est question de se cantonner à la possibilité pour un club de fonctionner pour lui-même
- Les arbitres désignés l'ont été :
 - . en fonction de la disponibilité dont ils ont fait preuve pour se déplacer dans le but d'arbitrer des compétitions fédérales
 - . en fonction des preuves qu'ils ont pu faire de leur capacité à mener des parties dans ce contexte.

Comment envisager la suite dans ce domaine ?

Le Bureau a pris la décision d'actualiser périodiquement la liste, sans que le rythme ait été précisé (tous les ans ? tous les 2 ans ?)

Cette actualisation se fera dans les 2 sens :

- désignation de nouveaux arbitres
- retrait de la désignation à ceux des juge arbitres régionaux qui n'auraient pas participé à l'arbitrage de compétitions fédérales. A noter que cette disposition est en tout point similaire à celle de la FFSc pour ce qui concerne les titres d'arbitre fédéral et de juge arbitre fédéral.

5 - LE SCRABBLE SCOLAIRE

Bilan :

Les chiffres parlent d'eux-mêmes (voir plus haut)

Le nombre de scolaires licenciés a doublé en 3 ans, et encore ne s'agit-il que des scrabbleurs des collèges et lycées. Les poussins des écoles primaires n'étant pas tenus de se licencier, seuls le sont quelques uns d'entre eux, qui jouent dans des clubs civils. Or, c'est dans le domaine du scrabble en école primaire que la progression est la plus importante, c'est dire les proportions qu'elle peut atteindre !

Le championnat d'académie, qui a été scindé en 2 cette année – poussins d'un côté, « grands » de l'autre – a abouti au chiffre total de 130 participants, alors qu'il était de 63 il y a 2 ans, soit plus du double !

Notons d'ailleurs que la formule adoptée de faire jouer les poussins entre eux semble tellement souhaitable, que la FFSc envisage de l'appliquer au championnat de France scolaire.

Une telle vitalité ne s'explique que par l'implication d'un noyau d'animateurs, qui s'engagent avec enthousiasme dans la formation de « la relève ».

Il nous appartient à tous de saluer cette détermination, et de tout faire pour la soutenir.

Bilan financier

Un tel développement ne peut aller sans effort financier. C'est sans doute le point sur lequel tous les membres du Comité régional peuvent apporter leur contribution pour le soutien de l'entreprise et des animateurs qui en prennent la charge.

Dans ce domaine, avec un nombre accru de billets à vendre (1800 contre 1400 l'an passé), la tombola a assuré un bénéfice supérieur à celui de 1997 (9650 F contre 7724 F)

Cette opération n'est pas allée sans réticences de la part de certains, et semble globalement engendrer une certaine lassitude.

Or, pour permettre aux scolaires de maintenir le régime actuel – sans que soit envisagée l'hypothèse, plausible, d'une croissance encore accrue – il est indispensable d'assurer une rentrée financière de l'ordre de 10.000 F.

Pour y parvenir, le Bureau propose des moyens différents dont il sera débattu en Assemblée générale :

- augmenter la somme reversée au Comité régional pour les PAP et TRAP de 1 F par joueur et par partie, cette augmentation allant au budget scolaire. Cette formule est déjà en usage dans certains Comités régionaux, elle a l'avantage de faire participer tous les joueurs à ce qui est une responsabilité collective.
- Organiser un TRAP en simultané (parties prétirées) au bénéfice des scolaires : les clubs organisateurs réservant 10 F par joueur, les 30 F restant seraient versés au Comité régional pour alimenter le budget scolaire.

Il va sans dire que toutes autres propositions visant à atteindre l'objectif fixé seront les bienvenues.

L'ensemble des propositions fera l'objet d'un débat en Assemblée générale.

6 – LA PRESSE

Le Comité régional possède deux moyens pour se faire connaître et pour relater ses activités :

- La presse régionale
- La rubrique « Hexagonal » de Scrabblerama

➤ La presse régionale

Quand Midi Libre a modifié sa présentation, il y a un an, il a fallu beaucoup argumenter et « se battre » pour le maintien de la rubrique de scrabble du dimanche.

Cette étape a été franchie, et la publication a été d'une parfaite régularité depuis. La période d'été sera certainement difficile à passer, comme chaque année, mais l'enjeu est important : pérenniser une formule qui a

W 

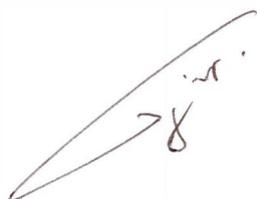
pratiquement démarré à la naissance du Comité régional. Aussi est il fait appel à tous les clubs pour adresser des parties à publier.

➤ Scrabblorama – rubrique « hexagonal »

Nous y avons été plus fréquemment présents cette année, ce qui est une bonne chose. Janine BETSCH a pris en charge la centralisation des articles rédigés par quelque licencié que ce soit, et est le plus souvent amenée à assurer elle-même la rédaction des événements à relater, car les propositions sont plutôt inexistantes. Elle estime qu'il faut encore progresser dans la fréquence, en prenant davantage en compte la notion du délai – très large – entre l'envoi et la publication. Faisons lui confiance pour y parvenir, et espérons de nombreux concours à l'avenir pour alimenter la rubrique !

Ce rapport a visé à passer en revue tous les aspects du fonctionnement de notre Comité cette année. Peut-être n'est il pas exhaustif ? Les participants à l'Assemblée générale pourront alimenter les débats en ajoutant tous les points qu'il pourrait leur paraître important d'aborder.

La Présidente



ANNEE 1997 - 1998 COMITE LANGUEDOC-ROUSSILLON

RAPPORT FINANCIER au 01/06/98

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Solde créditeur au 01/06/1997		42427,15	<i>rappel exercice</i>
			<i>96/97</i>
Mouvements débiteurs de l'exercice dont :	117617,63		
compétitions	54403,00		43115
compétitions scolaires	15207,50		18354
frais de fonctionnement	24736,63		19995
matériel	870,00		2450
papeterie	280,00 ✱		6800
aide aux joueurs	16400,00		12000
formation à l'arbitrage	3120,50		6615
divers	2600,00		
Mouvements créditeurs de l'exercice dont :		129980	
licences	15335,00		15465
PAP - TRAP	20372,00		18746
compétitions	71205,00		59480
scolaires	15850,60		16370
papeterie	6283,00		5529
intérêts compte sur livret (non encore crédités)	(320)		
intérêts capi-monétaires	934,23		
Solde créditeur du compte au 01/06/1998		54789,35	
TOTAUX		172406,98	172406,98
Bénéfice de l'exercice	12362,20 ✱		0,00

✱ papiers non achetés cette année... # 7000,00

Handwritten signature and initials

ANNEE 1997 - 1998 COMITE LANGUEDOC-ROUSSILLON
RAPPORT FINANCIER au 01/06/98

ANNEXE DETAILLEE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT / DEFICIT	ex. 96/97
Licences	15335		15335	15465
PAP - TRAP	20372		20372	18746
Compétitions	71205	54403 *	16802	16365
Elim. Vermeils			780	1320
Phase I			1355	1400
Phase II			2845	3685
E. Régionales			4240	3595
Simult. Mondial			1820	1685
Phase III			5	320
Finale régionale			2427	2205
Interclubs			1945	1735
Semi-rapides			1385	420
Scolaires	15850	15207	643	16
Ch. d'Académie		5929	-5929	-6045
Ch. de France	3500	9278	-5778	-1663
Tombola	9650		9650	7724
aide clubs scol. (Lunel + Fédé)	2700		2700	
Frais fonctionnement		24736		18704
Secrétariat		7501		
Téléphone		5346		
Timbres		5353		
Réunions bureau		6536		
Papeterie	6283	280	6003 *	1271
Matériel		870		
Réparations fax		870	-870	
Aide aux joueurs		16400		12000
ch. du Monde		2000	-2000	1000
ch. -25 ans (8x300)		2400	-2400	0
ch. de France (25x300)		7500	-7500	5400
Vermeils (15 x 200)		3000	-3000	2600
Finale Interclubs (1x1500)		1500	-1500	3000
Formation à l'arbitrage		3120	-3120	6615
Divers :		2600		
Assurance		300	-300	291
Prime éloignement StJPC Perpig.		1000	-1000	1000
Imprimante départ Luce		1300	-1300	

* Arbitrage : total des dépenses d'arbitrage : 13200,00 francs

* Pas de stock de papiers reconstitué par le comité sur cet exercice

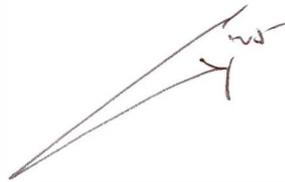
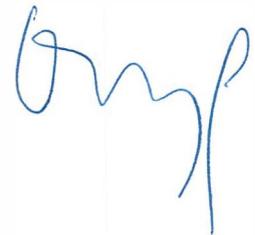
III - CONCLUSION

Sur un mode qui reconduit celui des années précédentes, le bilan qui précède fait apparaître :

- L'activité intense que représente une saison de scrabble, ce qui donne à comprendre l'investissement important qu'elle requiert.
Mais qui dit activité dit mouvement : à nous de dessiner – par nos décisions en Assemblée générale – la forme nouvelle que prendra la saison prochaine
- La bonne santé de nos finances, puisque le bénéfice de l'exercice est supérieur à celui de la saison 97/98. À noter cependant des variations dans les dépenses comme dans les recettes, qui mériteront d'être reprises en débats.

Faisons donc en sorte que notre Assemblée générale soit fructueuse, et donne l'élan pour les 12 mois à venir, en ayant en ligne de mire le Championnat de France à Montpellier, à Pâques 1999. Car, si cet événement est plein d'attraits pour tous nos joueurs concernés par l'épreuve, il réclame aussi la mobilisation de toutes nos énergies, et une vitalité encore renforcée : une occasion pour nous tous de serrer les rangs entre nous, pour conjuguer nos talents dans cette perspective.

La Présidente



ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 1998
à porter à la connaissance de tous les licenciés

L'assemblée générale du Comité Languedoc-Roussillon s'est tenue à Montpellier.
La séance s'est ouverte à 9h00.

Sont représentés les clubs de :

Alès- Argelès - Béziers -Castelnau - Céret - Lunel - Montpellier - Nîmes -
Perpignan - Pérols - St Jean Pla de Corts -Vauvert -

Excusés :

Jacques LACHKAR

Les clubs de Carcassonne - Limoux - Villelongue de la Salanque

Absents :

Les clubs de La Grande Motte, Pézénas, Sète et Taurinya.

Les membres du Bureau sont présents à l'exception de Christophe VIGROUX,
excusé.

La Présidente du Comité, Odette BERNADE, présente à l'assemblée les nouveaux
Présidents de clubs, à savoir :

Club de Montpellier:	Mireille POYOL 224, rue des Escarceliers Résidence de Celleneuve 34080 Montpellier - tel : 04 67 45 56 38
Club de Nîmes :	Claude DOSSE 469, Chemin de la Juniperaie 30820 Calveirac - Tel : 04 66 81 46 28
Club de Pérols :	Roger DEROZE 2, rue Tamaris 34470 Pérols - Tel : 04 67 68 37 09

Au nom de tous, elle souhaite la bienvenue à ces nouveaux Présidents et remercie
les anciens pour leur action.

Le Président du club de LUNEL, Laurent BUNEL, change d'adresse :
15, rue Jean Mailho - 30470 Aymargues - Tel : 04 66 88 55 13

by ¹*W*

RAPPORT MORAL

La Présidente du Comité propose de traiter, en priorité, les points appelant une décision, tous les autres points pouvant être débattus en deuxième temps.

Compétitions

➤ Phase I du Championnat de France

Le Bureau propose de supprimer la qualification, pour la Finale régionale, des 15 premiers joueurs.

Gérard BEAUFILS suggère la suppression de la phase qualificative de la Finale régionale, mais cette proposition est pénalisante pour les joueurs qui se déplacent peu.

La proposition du Bureau est mise aux voix et adoptée (1 voix contre et 1 abstention).

➤ Finale régionale

Cette année, les échanges d'arbitres avec le Comité Provence ayant engendré quelques problèmes, la question se pose de savoir si le Comité peut « s'auto-suffire » ou doit répondre à la demande de plus en plus pressante du Comité Midi-Pyrénées.

L'assemblée est favorable à l'échange d'arbitres entre Comités, mais Christian VIGROUX soulève le problème du défraiement des arbitres volontaires se déplaçant vers un Comité voisin.

Outre le remboursement de leurs frais de déplacement, il souhaiterait que leur prestation soit mieux rémunérée (cette année, ils ont touché 100 F pour leur journée + le remboursement des frais de déplacement sur la base de 2F le km). Laurent BUNEL propose de fournir au Comité, à titre comparatif, la grille de remboursement de la Fédération française de handball.

Après débat, le Bureau propose pour l'année à venir :

- 3 arbitres pour la Finale régionale du Comité Midi-Pyrénées
- 300 F par arbitre
- le remboursement des frais de déplacement à raison de 2F le Km + les frais d'autoroute (essayer de regrouper des arbitres d'un même club pour limiter le nombre de voitures).

Cette proposition est adoptée (1 voix contre) et sera remise à l'ordre du jour lors de la prochaine Assemblée générale.



➤ Phase qualificative des Interclubs

Le nombre d'équipes engagées allant en augmentant chaque année, le projet d'organiser l'épreuve dans 2 centres la saison prochaine, est mis au voix et adopté à l'unanimité des personnes présentes.

Le changement de traitement informatique de la compétition requérant l'utilisation d'un ordinateur plus puissant, la secrétaire, après étude de marché, propose soit le rachat d'un ordinateur d'occasion légèrement plus puissant que l'ordinateur actuel avec les risques que cela implique, soit l'achat d'un portable neuf (environ 13000 à 14000 F).

A l'unanimité des personnes présentes, l'achat d'un ordinateur portable neuf est voté.

Jack CALMON annonce que la répartition des enveloppes dégagées par la FFSc en compensation des frais de déplacement des équipes à la Finale des Interclubs à Paris, ne serait pas calculée en fonction de l'éloignement.

Il demande à la Présidente du Comité de proposer à la FFSc un défraiement au kilomètre. Odette BERNADE signale que la FFSc n'a aucune obligation de soutenir financièrement les équipes, mais propose de suggérer une grille de frais basée sur celle des scolaires (voir page 12).

➤ Championnat régional par équipes

Pierre-Olivier GEORGET expose le problème posé par le jumelage de ces deux compétitions. Faut-il les dissocier ? Mais quelle date possible, et avec quelle participation des clubs ?

Rémi GARIMOND déclare aberrant le fait de retenir les 7 meilleurs résultats de chaque partie. Il serait plus juste que chaque club désigne, avant la compétition, 7 joueurs (ou peut-être moins), et ce, pour les 3 parties.

Laurent BUNEL suggère que ce Championnat régional par équipes soit jumelé avec la Finale régionale.

De l'ensemble de ces réflexions, il ressort, après mise aux voix, pour la saison prochaine :

- épreuve couplée avec la Finale régionale (voté à l'unanimité)
- avant le début de la compétition, désignation d'une équipe par club, inchangée pour les 3 parties (12 voix pour, 5 contre et 5 abstentions)
- cette équipe comprendra 5 joueurs (3 voix contre)

Le bilan de la compétition sous cette forme sera dressé pour l'Assemblée générale de 1999.

➤ Champion Vermeil

A partir de la saison prochaine, les 3^{ème} séries étant qualifiées directement pour la Finale, il n'est plus possible d'attribuer le titre de Champion régional Vermeil à l'occasion de la phase qualificative. Ce titre sera attribué au Vermeil classé 1^{er} lors de la Finale régionale.

Proposition mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials

Arbitrage

Les listes des arbitres sont mobiles. Le fait de retirer le diplôme aux arbitres régionaux qui n'auraient pas participé à l'arbitrage de compétitions fédérales, ne semble pas faire l'unanimité.

Proposition est faite de ne retirer le titre qu'après 4 années de non-participation : adoptée à l'unanimité.

Afin de réduire l'inflation des frais d'arbitrage, il est instamment demandé au responsable de centre de moduler le recrutement des arbitres et de l'adapter au mieux au nombre de joueurs présents. Pour ce faire, chaque club doit prévenir le responsable, des défections de certains de ses joueurs, et faire le point la veille de la compétition, pour que le responsable du centre corrige en conséquence le nombre d'arbitres nécessaire.

Pour les compétitions en 2 parties, c'est le responsable de centre qui sollicite des arbitres hors club. (après élaboration du calendrier, cette éventualité risque de se produire davantage cette saison, des clubs s'étant à plusieurs reprises couplés pour l'organisation : un fournit la salle, l'autre un soutien logistique en arbitres)

Scrabble scolaire

Afin de remplacer la tombola tirée au profit des scolaires, les propositions du Bureau sont retenues :

- organisation d'un TRAP en simultané (parties prêtirées), les clubs organisateurs se réservant 10 F par joueur et les 30 F restant étant versés au Comité régional pour alimenter le budget scolaire)
 - proposition votée et retenue à l'unanimité
- la redevance des PAP due au Comité augmente d'1 F par joueur et par partie
 - proposition votée et retenue (3 contre , 1 abstention)

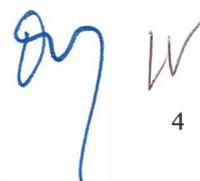
Le club de Lunel n'organisant pas de PAP, Laurent BUNEL s'engage à reverser, au profit des scolaires, l'équivalent de cette augmentation.

Scrabblorama

Janine BETSCH, correspondante officielle du Comité, réclame des articles pour alimenter sa rubrique.

Odette BERNADE en profite pour demander aux clubs de lui envoyer des parties pour Midi Libre.

RAPPORT FINANCIER



La Présidente du Comité remercie l'ancienne trésorière Luce ROYER et Sylvette LANICOT qui assure la trésorerie du Comité depuis novembre 97.

En remerciement de son travail, Luce ROYER reçoit, au nom du Comité, un chèque de 1300 F destiné à l'achat d'une imprimante.

Sylvette LANICOT présente les comptes de la saison. Elle précise que dans la rubrique « réunions de Bureau » sont inclus les frais de réunion à Paris de la Présidente du Comité et d'autres frais de fonctionnement.

Il est précisé aux Présidents que le Comité rembourse globalement en fin de saison les frais des joueurs de leur club pour leur participation aux finales de Championnat. Si certains joueurs sont gênés pour avancer ces frais, ils peuvent demander une avance à leur club. Le club peut faire appel au Comité pour une avance, en cas de besoin.

Aucune autre question n'étant posée sur le rapport moral et le rapport financier, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des voix.

Assemblée Générale de la FFSc

La redevance à la Fédération pour chaque partie des simultanés de France passe à 5 F.

Sur le Simultané mondial de Blitz, 20 F par joueur seront reversés à la FFSc.

Statuts

Rappel des 2 points majeurs de changement par rapport aux statuts actuellement en vigueur :

Article 8 du projet de statuts

Composition du Conseil d'administration

- Les Présidents de club
- Un Bureau directeur élu pour 3 ans par scrutin de liste (idem FFSc)

alors qu'actuellement le Conseil d'administration comporte un certain nombre de membres élus, renouvelés ou reconduits chaque année

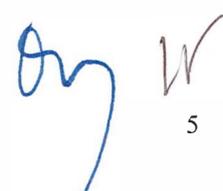
- le Délégué scolaire

Article 10

Assemblée générale

- Il n'y a plus de procuration. Les décisions sont prises par les membres présents
- Seules situation de procurations :
 - élections du Bureau (art. 10-2)
 - Assemblée générale extraordinaire (art. 10-3)

Sur la demande des représentants du club de Perpignan, une modification est apportée au règlement intérieur des nouveaux statuts :



Page 5 , article 5 : « le dédommagement forfaitaire au club dans lequel se déroule la compétition (frais de salle, de matériel...) tel qu'il est défini en Assemblée générale.» (prière de modifier en conséquence l'exemplaire des statuts adressé aux clubs)

Le nombre des membres du Bureau (5 à 9) n'est pas modifié.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité. Ils vont être déposés à la Préfecture et entreront en vigueur lors de la prochaine Assemblée Générale. Il faudra donc prévoir les élections du Bureau par scrutin de liste suffisamment à l'avance.

Imprimés

Jean-Loup THOMASSET souhaite ne plus s'occuper des bulletins, feuilles de route etc.... Le Comité cherche une personne volontaire pour prendre le relais.

Pour 1998/1999, le nombre de PAP jouées dans les clubs est le suivant :

ALES	17	NÎMES	12
ARGELES	12	PEROLS	12
BEZIERS	16	PERPIGNAN	13
LA GRANDE MOTTE	12	ST JEAN PLA DE CORTS	12
MONTPELLIER	12	VAUVERT	12

(10 parties pour les autres clubs).

Le calendrier des PAP doit parvenir avant fin juillet, à : Lydie VERJUX - 4, rue des Jonquilles - 34470 Pérols (indiquer PAP en paires).

Désignation du nouveau Conseil d'Administration

Après appel à candidatures, 15 membres du Conseil d'administration sont élus à l'unanimité (voir page suivante).

Ces 15 membres s'ajoutent aux Présidents de club, membres de droit.

Date de la prochaine Assemblée Générale du Comité

La décision est prise (14 voix pour, 12 contre) : la prochaine Assemblée Générale sera reconduite un samedi matin. Elle aura lieu à Montpellier.

Avant la réunion du Conseil d'administration, Odette BERNADE remet à Patrice BULAT, la coupe de l'équipe Championne Interclubs du Comité : MONTPELLIER.

 
6

Nouveau Conseil d'Administration

Alès	Roberte FERNANDEZ
Argelès	Simone DEQUIDT
Béziers	Sylvette LANICOT
Béziers	Rémi GARIMOND
Montpellier	Patrice BULAT
Montpellier	Odette BERNADE
Montpellier	Janyne CHABANON
Montpellier	Christophe VIGROUX
Nîmes	Joëlle GAZEILLES
Pérols	Odette POLET
Pérols	Lydie VERJUX
Pérols	Eliane MULLER
Perpignan	Eglantine BORRAS
St Jean Pla de Corts	Pierre Olivier GEORGET
Comité	Gérard BEAUFILS

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 juin 1998

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CLUBS	PRESIDENTS	MEMBRES ELUS
Alès	Huguette SANCHEZ	Robertte FERNANDEZ
Argelès	Liliane LEGRAIN	Simone DEQUIDT
Béziers	David ALLEN	Sylvette LANICOT Rémi GARIMOND
Carcassonne	Flavie TOUCHET	
Castelnau le Lez	Marie-Lou MOLIMARD	
St Jean Pla de Corts	Janine BETSCH	Pierre Olivier GEORGET
La Grande Motte	Christian LAPRAT	
Limoux	Guy GAUTRAN	
Lunel	Laurent BUNEL	
Montpellier	Mireille POYOL	Odette BERNADE Patrice BULAT Janyne CHABANON Christophe VIGROUX
Nîmes	Claude DOSSE	Joëlle GAZEILLES
Pérols	Roger DEROZE	Eliane MULLER Odette POLET Lydie VERJUX
Perpignan	Jacques CALMON	Eglantine BORRAS
Pézénas	Micheline BOINEAU	
Sète	Suzanne BARDY PICOTIN	
Vauvert	Hélène ESPUCHE	
Villelongue la Salanque	Gilbert VAVDIN	
Comité		Gérard BEAUFILS

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Odette BERNADE
Eglantine BORRAS
Pierre-Olivier GEORGET
Lydie VERJUX

Janine BETSCH
Joëlle GAZEILLES
Sylvette LANICOT
Christophe VIGROUX

Jean-Pierre BAUMEL et Luce ROYER quittent le Bureau avec les remerciements de tous pour le travail accompli.
Bienvenue à Eglantine BORRAS.


 8 

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

Le nouveau Président du club de Nîmes, Claude DOSSE, souhaite ne pas prendre de compétitions à sa charge pour la saison à venir, car il veut avant tout se consacrer à la « bonne santé » de son club.

L'élaboration du calendrier fait apparaître une certaine tendance au jumelage entre 2 clubs, l'un fournissant les locaux, l'autre la « logistique technique ».

Ainsi certaines compétitions appellent-elles des précisions :

- 10/10 Qualification Vermeil : Pérols et Castelnau reçoivent en tant que responsables de centre, mais doivent être renforcées au niveau de l'arbitrage par les clubs voisins (Montpellier, notamment)
- 15/11 Phase I du Championnat de France : Castelnau reçoit, mais doit être aidé à l'arbitrage (Lunel ? Nîmes ?)
- 28/02 Championnat semi-rapides : 1 seul centre : Béziers, qui se retournera vers Montpellier si le nombre de participants dépasse 40 (« secours »)
- 28/3 Qualification Interclubs :
 - Pérols – Lunel aide à l'organisation et à l'arbitrage
 - Perpignan – voit avec Argelès s'il y a des problèmes de salles

2 précisions à ajouter :

- 11/11 Tournoi d'Avignon -. Confirmation de cette date, ce n'est pas sur un week-end comme précédemment annoncé (problème de salle)
- 14/03 Finale Régionale Midi-Pyrénées : elle aura lieu à GRAULHET (décidé au cours de l'A.G., même jour que la nôtre)

Vous trouverez ci-joint le calendrier des manifestations.

A 13h15, l'ordre du jour étant épuisé, les personnes présentes sont conviées à l'apéritif offert par le Comité.

La Présidente
Juillet 1998